

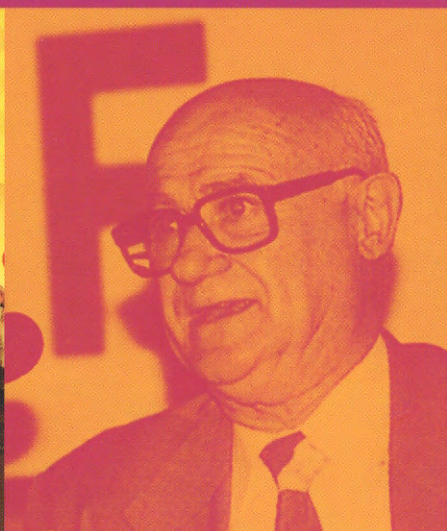
Rencontre
Macif — Confédérations syndicales
14 septembre 2004



20 ans



de réussite partagée



La solidarité,
ce n'est pas obligatoire
c'est juste **essentiel**

MACIF

14 septembre 2004

"La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat." *Kofi Annan*



"Les organisations syndicales agissent au quotidien. Elles s'inscrivent dans une logique de protection du sociétaire. Elles ont indubitablement participé au développement de la Macif."

Gérard Andreck
Directeur général de la Macif



"Depuis vingt ans, nous partageons une passion commune avec la Macif : l'attachement indéfectible à la famille, qui est la cellule essentielle de la société."

Jacques Voisin
Président de la CFTC



"L'économie sociale, dont la Macif fait partie, est la 'troisième voie' entre l'entreprise capitaliste classique et le service public de l'État républicain."

Jean-Claude Mailly
Secrétaire général de la CGT-FO



"De ces vingt dernières années, nous avons non seulement gardé notre éthique, nos valeurs, mais nous avons également hérité de convictions qui doivent se projeter dans le futur, pour nos enfants."

Jean Simonnet
Président de la Macif



"La Macif se distingue des autres entreprises présentes sur le marché, notamment en reconnaissant à chacun de ses assurés et collaborateurs la possibilité de participer activement au mouvement mutualiste."

Bernard Thibault
Secrétaire général de la CGT



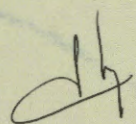
Le 14 septembre 2004, la Macif a réuni autour d'elle, à Paris, les cinq grandes confédérations syndicales françaises. Il s'agissait de célébrer vingt ans d'une collaboration étroite et fructueuse. Car ce partenariat est bien une réussite exemplaire. Il symbolise le consensus, règle absolue, incontournable, dans le fonctionnement démocratique d'une société pluraliste.

La Macif et ses partenaires syndicaux se sont fixé l'objectif commun de répondre au mieux aux besoins des citoyens.

Impliqué dans la vie, ancré dans le quotidien, chacun a pu, avec sa sensibilité, participer aux grandes avancées de la société. De la prévoyance à l'épargne, de la sécurité routière à l'accès au crédit, les solutions les plus concrètes, les plus innovantes parfois et les plus humaines toujours, ont été trouvées avec les syndicats.

La Macif et ses partenaires ont prouvé qu'il existait une troisième voie, celle de l'économie sociale. Cette solidarité durable n'a pas fini de se faire entendre, de prêter sa voix à tous ceux qui sont perdus dans un monde marchand, qui ont besoin de soutien face à la diversité des risques.

Je remercie encore les organisations syndicales d'avoir aidé la Mutuelle à tracer la route et de continuer, à ses côtés, à jeter des ponts vers une société plus juste.



JEAN SIMONNET
Président de la Macif

"Les réponses qu'apporte la Macif permettent de réduire l'anxiété qui caractérise la société d'aujourd'hui."

Jean-Luc Cazettes
Président de la CFE-CGC



"Si l'implication des syndicats dans la vie de la Macif a été déterminante, nous leur avons été utiles dans leur compréhension du monde mutualiste et de l'importance de l'économie sociale dans la société d'aujourd'hui."

Jean Simonnet
Président de la Macif



"Le but de la Macif n'est pas de faire du profit, mais de s'engager dans une démarche fondée sur des objectifs que nous partageons. Nous travaillons en confiance, ce qui est essentiel."

François Chèreque
Secrétaire général de la CFDT



Un compagnonnage de plus de 40 ans

Depuis sa création, la Macif entretient des relations privilégiées avec les organisations syndicales. Relations qui se sont transformées en authentiques partenariats. Retour en arrière.

> Le compagnonnage de la Macif avec les syndicats s'inscrit, dès la naissance de la Mutuelle, au travers de personnalités comme Jacques Vandier, le premier Directeur général, qui ne cache pas ses sympathies politiques de gauche et se sent attiré par le mouvement mutualiste en alternative au modèle capitaliste. Après la création de la Mutuelle, il va recruter les premiers sociétaires parmi les ouvriers des grandes industries, notamment automobiles.

INSTAURER UN SYSTÈME DÉMOCRATIQUE

Il sera aidé par les relations qu'il établit avec des syndicalistes. C'est le cas d'un métallo aux usines Bréguet Aviation, élu du comité d'entreprise et militant CGT, qui cherche une mutuelle pour proposer des tarifs acceptables aux salariés de l'usine. Très vite, il va collecter des contrats pour la Mutuelle, avant d'en devenir salarié.

La Macif accueille également les organisations syndicales en son sein, puisque très vite CGT, CFDT et CFE-CGC sont représentées au siège social : le premier accord d'entreprise est ainsi signé en 1966.

Ces relations de proximité avec les syndicats vont s'affirmer lors de la crise interne qui commence en 1969 pour s'achever en 1973. Souvent violent, le conflit oppose le Président de la Macif de l'époque et Jacques Vandier, Directeur général. Au-delà des conflits de personnes, ce sont deux conceptions du mutualisme qui s'affrontent : le premier prône une centralisation des pouvoirs là où le second souhaite instaurer un système réellement démocratique, avec une vraie représentativité des sociétaires.

Jacques Vandier n'aurait pu triompher sans l'engagement de la CGT et de la CFDT, au travers de salariés par ailleurs sociétaires de la Mutuelle. Certains n'hésitent pas à se rendre à leurs propres frais à l'assemblée générale de Marseille en juin 1971, pour dénoncer la dérive de la Mutuelle et la piètre représentativité de son conseil d'administration.

Mais c'est surtout en 1973, à l'assemblée générale de Lille, que les syndicats vont peser de tout leur poids. En préparation de cet événement, l'Union générale des ingénieurs cadres et techniciens CGT-branche assurance menace d'alerter les salariés adhérents de la Macif, qui représentent 80 % des sociétaires, si Jacques Vandier est révoqué. Une position également

soutenue par la CFDT. Les syndicats inciteront les salariés à se rendre nombreux à l'assemblée générale de Lille, au cours de laquelle le conseil d'administration, alors essentiellement composé de représentants du patronat, sera recomposé. Jacques Vandier ne sera pas révoqué et pourra réaliser son projet mutualiste.

CONSTRUIRE LA MUTUELLE AU QUOTIDIEN

L'épisode de Lille est l'un des événements qui aboutiront au partenariat instauré à partir de 1982 avec les cinq organisations syndicales. Première étape : les nouveaux statuts de la Macif, présentés à l'assemblée générale de Saint-Étienne en 1975. Dès 1976, le Président d'alors s'attaque à deux dossiers : l'ouverture à toutes les sensibilités syndicales et le poids des salariés dans les instances. C'est ainsi qu'en 1977 les organisations syndicales ont le droit de siéger au conseil d'administration avec voix consultative.

Le vrai tournant intervient le 16 février 1982, lorsque la Macif signe un accord de partenariat avec la CGT qui, face à l'offensive des assureurs traditionnels, a décidé de se rapprocher du mouvement mutualiste. La même année, un accord du même type est signé avec la CFDT puis avec la CGT-FO, la CFTC en 1983, et enfin avec la CFE-CGC en 1985. Ce partenariat trouve toute sa mesure avec le système de représentation des sociétaires mis en œuvre avec la régionalisation de 1987. Dès lors, avec les organisations syndicales, la Macif participe aux grandes avancées de la société. De la prévoyance à l'épargne, de la sécurité routière à l'accès au crédit, en passant par le soutien à l'économie sociale, avec les syndicats, elle recherche les solutions les plus concrètes, les plus innovantes et les plus humaines.

La collaboration avec les organisations syndicales montrera une fois de plus toute sa force à l'occasion du projet Mutuelle 2000, qui doit permettre à la Macif d'affronter les nouveaux défis sans perdre son âme. Les délégués et les syndicalistes de l'entreprise, et les salariés de la Mutuelle à leurs côtés, y sont étroitement associés et ont largement contribué à soutenir les valeurs de la Mutuelle.



DONNER UNE FORME CONCRÈTE À NOS CONVICTIIONS

Dès l'origine, quand nous avons signé l'accord entre la CGT et la Macif (en février 1982), nous avons voulu lui donner une première concrétisation. Ce fut le contrat Solidarité Vie Syndicale qui couvrait les risques auxquels pouvaient être exposés les syndicalistes. C'est l'épine dorsale de tous les autres contrats, dont le MAS (Multigaranties Activités Sociales). Avec ces deux contrats, si le local syndical brûle, si un responsable est accidenté au retour d'une réunion ou s'il est agressé, il est désormais couvert. Il y a aussi le contrat dédié à tous ceux qui ont besoin du permis pour travailler (routiers et professionnels de la vente), qui a permis la création d'un dispositif de compensation financière en cas d'impossibilité de conduite. Il faut rappeler que les luttes syndicales ont été parfois très violentes dans ces années-là. Certains l'ont payé de leur vie.

Mon syndicat, la CGT, dont l'esprit de solidarité est lié à ses origines, s'est naturellement rapproché de la Macif et de l'alternative au 'tout profit' qu'elle défend. Les autres syndicats ont suivi peu après et il est né de ce rapprochement une véritable dynamique, qui a même donné lieu à des synergies d'actions entre eux et nous. Les dernières réticences à ce partenariat entre la Macif et le mouvement syndical ont été balayées par la suite : des événements parfois tragiques liés aux grandes grèves des années 85 ont amplement justifié nos choix. La chance a été, depuis, que les dirigeants successifs des syndicats ont partagé cette conviction de la solidarité, qui est, encore une fois, un véritable retour aux sources du mutualisme.

HENRI TRONCHON,
délégué en région Ile-de-France.



Un modèle unique

Les cinq confédérations syndicales participent activement à la destinée de la Macif, qui dispose d'un mode d'organisation unique en France.



Parce que les salariés sont au cœur d'une société qui bouge, travaille et espère, il était légitime que leurs représentants trouvent une place active dans les instances démocratiques de la Macif. La CGT, la CFDT, la CGT-FO, la CFTC et la CFE-CGC, qui ont tour à tour rejoint la Macif, lui apportent les ferments de son énergie sociale et lui permettent de se développer en phase avec une société en constante mutation.

UN MODÈLE DÉMOCRATIQUE

N'appartenant ni à des actionnaires ni à l'État, les richesses qu'elle produit sont en effet intégralement réinvesties en faveur de ses sociétaires, seuls "propriétaires" de la Mutuelle, qui y sont à la fois assurés et assureurs.

La séparation entre Politique et Technique y est la règle : le Politique élabore et contrôle la stratégie, le Technique la met en œuvre. Cette séparation assure un contre-pouvoir indispensable à une bonne gouvernance et s'exprime au travers de la double autorité du Président et du Directeur général.

Les sociétaires de la Macif ont la responsabilité d'organiser et de déléguer leur pouvoir de décision. Dans l'exercice de ses responsabilités, chacun est donc à égalité de droit et de devoir.

Garante du principe démocratique de la Macif, l'organisation interne repose sur la règle d'une élection à trois niveaux qui permet aux sociétaires d'être impliqués totalement dans la conduite de la Mutuelle.

- Les 4,5 millions de sociétaires élisent directement 2 000 délégués qui animent la vie de la Mutuelle et garantissent la prise en compte des besoins exprimés par les sociétaires.
- Les 2 000 délégués régionaux élus élisent à leur tour les membres des comités régionaux, qui seront également délégués nationaux.
- Les 144 délégués nationaux élisent enfin vingt-deux administrateurs (deux par région) qui constituent le conseil d'administration. C'est le conseil d'administration qui élit le Président et nomme le Directeur général.

PLURALISME ET PROXIMITÉ

Le vote s'organise autour de trois collèges. Le "collège historique" de la Macif – celui des professionnels indépendants (commerçants en boutique ou non sédentaires, artisans, professions libérales, chefs d'entreprise) – représente aujourd'hui 25 % des délégués. Le collège des représentants de l'économie sociale (mutuelles, associations, coopératives) figure pour 15 %. Enfin, le premier collège par ordre d'importance est celui des salariés : il représente aujourd'hui 60 % des délégués Macif.



Déclaration commune



Ce 14 septembre 2004 est un moment unique : la Macif, en la personne de son Président Jean Simonnet, accueille ses Partenaires institutionnels, les cinq Confédérations syndicales, représentatives des salariés au plan national.

La présence des responsables au plus haut niveau de chacune de ces organisations démontre, s'il en était besoin, l'importance que chaque partie accorde à cette rencontre solennelle qui marque vingt ans d'engagement au sein de la Mutualité d'assurance.

Il est vrai que toute l'histoire de la Macif est traversée par le fait syndical :

- dès la première heure par l'investissement de quelques militants précurseurs pour qui mutualité et action collective sont issues de la même famille de pensée ;
- ensuite, par l'implication successive des grandes Organisations syndicales convaincues que leur militantisme pourrait contribuer à renforcer l'éthique dont la Mutuelle avait fait preuve au cours de sa jeune existence.

Ce rapprochement, informel à l'origine, a trouvé quelques années plus tard son épanouissement dans l'organisation démocratique des instances délibérantes de la Mutuelle alors que, dans le même temps, chaque Organisation syndicale s'engageait individuellement à accompagner la destinée de la Macif. Citons une nouvelle fois chacune d'entre elles, par ordre de signature des accords initiaux avec la Mutuelle : la CGT, la CFDT, la CGT-FO, la CFTC et la CFE-CGC.

Cette conception très innovante de la démocratie mutualiste, qui donne aux Partenaires un réel pouvoir, a démontré sa pertinence et sa capacité à s'adapter.

Vingt ans après, elle reste une idée moderne qui a fondé la culture partenariale et l'identité de la Mutuelle et a été réaffirmée comme l'un des leviers essentiels de son rayonnement.

Défendre les intérêts des familles face aux risques sociaux, améliorer constamment le service rendu aux adhérents, privilégier l'individu et non la recherche du profit, travailler à plus de solidarité et de lien entre les Hommes, responsabiliser chacun face aux enjeux de notre Société : tel est le dessein humaniste partagé par la Macif et ses Partenaires, qui allie à la performance économique une plus-value sociale.

La spécificité de ce collège des salariés tient à l'accord passé avec les cinq centrales syndicales. Afin d'être le plus représentatif des diverses sensibilités à l'œuvre dans le monde du travail, la représentation des sièges est établie sur la base du résultat des élections prud'homales. Le pluralisme est ainsi respecté et représenté au cœur même des institutions de la Macif à tous les niveaux. Ce mode de gouvernance constitue l'originalité et la clé de l'essor de la Macif, quarante-cinq ans après sa création. Ce modèle démocratique confère à chacun des partenaires un réel pouvoir. Impliqués dans la vie de la Macif, les syndicats participent à son évolution.

Sans l'appui des partenaires syndicaux, la Macif n'aurait pas pu entrer dans nombre de grandes et moyennes entreprises qui lui ont permis un fort développement. De leur côté, les syndicats bénéficient de garanties spécifiques quant à l'action syndicale ainsi que d'un droit de contrôle sur la Macif et ses orientations.

Militants syndicaux, sociétaires et consommateurs d'assurance partagent dès lors les mêmes enjeux. Leur adhésion à la Macif renforce leur implication et leur ancrage dans la société. C'est ensemble qu'ils élaborent des réponses mutualistes pertinentes aux besoins d'assurance et de prévoyance, pour la famille notamment.

POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS HUMAINE

La présence des salariés et des syndicats au sein de la Mutuelle est la garantie d'une bonne connaissance des problèmes de la société : elle permet à la Macif d'adapter constamment ses offres d'assurance (notamment sur les nouveaux domaines que sont la santé, la prévoyance, l'épargne et la retraite) aux besoins exprimés par tous les sociétaires. L'organisation régionalisée de la Macif, depuis 1987, renforce cette proximité, cette écoute des besoins de tous.

Enfin, le métier de l'assurance devenant toujours plus technique, la Macif tient à assurer la formation de ses délégués élus et de ses administrateurs. Une université d'entreprise ouvrira en 2005, consacrée à cette transmission de la compétence.

Partie prenante de cette gouvernance, les organisations syndicales jouent incontestablement leur rôle. Elles agissent au quotidien en s'inscrivant dans une logique de protection du sociétaire, en jouant un rôle similaire à celui d'une association de consommateurs, et aident la Macif à la fois dans son développement et ses orientations en participant avec elle aux réflexions sur l'avenir de notre société.



“ COMPRENDRE LES BESOINS DE LA POPULATION

La démocratie participative, c'est le moteur de la Macif, le partenariat, son carburant. Ce n'est pas tout de dire 'on veut de la démocratie et du pluralisme', encore faut-il savoir les mettre en œuvre. **Le partenariat avec les organisations syndicales nous permet de faire fonctionner ce système dont l'élection des délégués est le socle.** Qui sont-ils ? Ce sont d'abord des 'capteurs' de la société et de ses évolutions. Ce sont également des leaders d'opinion qui ont l'habitude d'analyser et de traduire les aspirations des gens. Ce sont enfin des personnes habituées aux débats d'idées. **Qu'attendons-nous d'eux ? D'abord, qu'ils nous aident à comprendre les besoins de la population. Ensuite, qu'ils jouent un rôle consommériste, doublé d'une responsabilité sociétale : c'est ainsi que nous débattons sur**

les grands sujets de société, comme la retraite. Enfin, qu'ils soient les garde-fous qui nous empêchent de n'être que des techniciens d'assurance, bref de perdre notre âme. Les délégués ne sont pas les VRP de la Macif : ce sont des militants qui portent la Macif et ses valeurs. C'est d'ailleurs sur cette base que la Mutuelle s'est développée. **Aujourd'hui, la Macif prend une nouvelle envergure en se tournant vers la prévoyance, la santé, l'épargne retraite ou l'épargne salariale.** Copilotes de notre stratégie, les organisations syndicales ont approuvé cette orientation et vont maintenant nous aider à la mettre en œuvre, notamment au travers des délégués régionaux en contact avec le terrain.

PIERRE CANTIN,
Directeur Adecos (Appui au développement et contrats spéciaux)

••• Parties prenantes de la vie de la Mutuelle, les Confédérations, aux côtés des autres sensibilités représentatives des adhérents que sont les groupements associatifs et organismes professionnels, ont participé à ses multiples évolutions. À l'origine assureur de biens et de responsabilités, spécialisée sur les risques automobile et habitation, la Macif a étendu son champ d'activité pour rester au plus près des préoccupations de ses sociétaires. Elle est aujourd'hui devenue un Groupe dont les axes de développement, dans un milieu très concurrentiel, sont aussi à rechercher du côté de la Santé, de la Prévoyance ou de l'Épargne tant individuelle que collective. Elle s'est également ouverte aux agents des fonctions publiques tout en respectant les domaines statutaires des Mutuelles dont elle est proche.

Sur les premiers volets d'activité, la réussite de la Macif n'est plus à démontrer. La symbiose entre le politique et le technique, ciment de l'entreprise, a fonctionné à plein, bénéficiant d'un contexte particulièrement favorable, tenant notamment à l'explosion du parc automobile conjuguée à l'obligation légale d'assurance, ainsi qu'à l'engouement du public pour les produits financiers d'assurance vie.

Pour ce qui est des nouveaux terrains d'investigation, extension du champ statutaire et mise en œuvre de réponses collectives en matière de Santé, Prévoyance et Épargne, l'environnement est moins naturellement porteur du fait de la maturité des marchés et de la présence d'acteurs majeurs et bien implantés.

S'appuyant sur la même éthique et la volonté permanente d'apporter au Sociétaire le meilleur accompagnement, ces évolutions contribuent au travers d'associations de compétences, au dynamisme de la Mutualité et des valeurs de l'Economie Sociale.

La Macif qui a su se doter des moyens nécessaires à sa crédibilité a tout autant besoin que par le passé de ses Partenaires et compte sur leur soutien pour mener à bien sa stratégie de développement élaborée dans le respect de son processus décisionnel.

L'événement d'aujourd'hui, à l'image de la diversité assumée qui a forgé la Mutuelle, témoigne de l'engagement renouvelé de tous les Partenaires de pérenniser la dynamique consensuelle que tous considèrent comme la clé d'une réussite partagée.

Pour la Macif
Jean Simmonet

Pour la CGT
Bernard Thibault

Pour la CFDT
François Chérèque

Pour la CGT-FO
Jean-Claude Mailly

Pour la CFTE
Jacques Voisin

Pour la CFE-CGC
Jean-Luc Cazettes



Crédits Photo :
M. Chefai, D. Mar, DR.

MACIF :

Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France
et des cadres et salariés de l'Industrie et du Commerce.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables.
Entreprise régie par le code des assurances.
Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond - 79037 Niort Cedex 9.